

Décisions votées au CNAS de novembre 2017 :

1) Afin d'homogénéiser les périodes de renouvellement des bureaux des CLAS et leurs Assemblées Générales, il a été voté en CNAS au mois de juin, le phasage suivant : la durée du mandat des CLAS passe de 3 à 4 ans.

Les mandats seront décalés de 2 ans par rapport aux élections du CAES et se dérouleront comme au CAES, pendant le premier semestre pour une prise de fonction en septembre.

Cela facilitera la gestion des décharges horaires des membres des bureaux des CLAS qui seront en année universitaire comme les décharges syndicales (de septembre 2018 à août 2019 - nouvelle convention CAES/Inserm).

Tous les CLAS devront organiser des élections en 2021 et ensuite tous les 4 ans.

Ceux qui ont été renouvelés cette année en 2017, auront un mandat de 4 ans. Ceux qui ont été renouvelés en 2016, peuvent soit décider de faire un mandat de 5 ans ou de renouveler leur mandat en 2018 pour 3 ans, puis en 2021 pour 4 ans. Ceux qui ont été renouvelés en 2015, renouvelleront leur mandat en 2018 pour 3 ans afin d'être phasés pour un prochain renouvellement en 2021.

Le tableau de répartition des décharges devra être communiqué au CAES au plus tard tous les 1er juin. Les élections devront se tenir avant le 1er mai de chaque année, pour une prise de fonction au 1er septembre.

2) Arrêt de la subvention par le secteur Loisir-Culture du CAES, des cartes musées du Louvre et d'Orsay, cette subvention s'adressant principalement aux agents parisiens. Les CLAS sont invités à subventionner des cartes d'accès au musée locaux sur toute la France.

3) Le secteur Loisir-Culture du CAES propose une subvention pour le « pass monuments nationaux » qui couvre tout le territoire.

4) Dorénavant Il sera proposé aux agents 3 choix pour l'envoi des coupons Sports ANCV :

- Envoi via leur CLAS (envoi groupé en recommandé, les agents récupèrent les coupons auprès de leur CLAS)
- Envoi par courrier simple (l'agent libère le CAES de toute responsabilité en cas de non-réception)
- Envoi en courrier recommandé (surcoût de 5€ par envoi).

Assemblée Générale d'un CLAS Consignes

Organisation d'une AG tous les ans pour :

- Informer les agents sur les activités du CLAS de l'année passée et des perspectives ou projets (diaporama)
- Présenter un bilan financier
- Voter le rapport moral et le rapport financier
- Inviter le rapporteur du CLAS ou un élu du CAES (responsable du secteur CLAS ou la présidente, élu du CAES)
- Etablir une liste d'émargement
- Diffuser le compte rendu à l'ensemble des agents du CLAS et au CAES



A vos agendas 2018 :

17 janvier : Date limite de réception des Rapports d'Activité et demande de budget 2018

6-8 février : Vote du budget des CLAS

20 juin : InterCLAS

21 juin : Assemblée Générale du CAES



Rapport et demande de budget

- Vous avez reçu un nouveau modèle de rapport d'activité, qui intègre la synthèse du rapporteur (espace sur fond bleu).
- Vous y trouverez également un nouveau formulaire pour l'assurance des activités sportives classées par catégorie (explications ci-dessous).
- Les activités sportives sans responsable ne peuvent pas être pratiquées. Après renseignement, un certificat médical doit être fourni tous les 3 ans, les autres années un questionnaire de santé doit être rempli.
- Afin de renouveler l'adhésion au Fond Mutuel de Solidarité auprès de l'UNAT qui vous permet de proposer des séjours autogérés, nous vous demanderons de préciser dans le rapport, les séjours autogérés que vous avez organisés.



Activités régulières à assurer à la MAIF

Nouveau contrat ! Les sports de catégorie 1 ne font pas parti du contrat d'assurance. Si vous organisez une activité régulière ou ponctuelle de cette catégorie, prévenir le CAES, 8 jours avant le début de l'activité.

Catégorie 1 : alpinisme, char à voile, cyclisme, cyclotourisme, deltaplane, équitation, escalade, football américain, hockey sur glace, parachutisme, patinage sur glace, plongée sous-marine, qwam ki do, rugby, ski, spéléologie, surf des neiges, vtt, activités physiques avec utilisation d'engins à moteur.

A déclarer dans le rapport d'activité :

Catégorie 2 : arts martiaux, canyoning, football, foot en salle, roller, rafting, sports subaquatiques, squash, surf...

Catégorie 3 : aikido, athlétisme, aviron, basket, canoé-kayak, cirque, musculation, natation, trail, voile, volley...

Catégorie 4 : aquagym, aquabyke, badminton, boules, cerf-volant, fléchettes, frisbee, golf, gym, pêche, pilates, stretching, yoga, zumba...

Nouvelle billetterie CAES

Zoo de la flèche (72) ouvert toute l'année :
Parc 2 jours

Adultes : **19,50 €** au lieu de 36 €

Enfants - de 12 ans : **16 €** au lieu de 28 €

Parc des félins (77) : « On n'y expose pas les animaux, on invite les visiteurs à entrer dans leur monde ! »

Adultes : **17 €** au lieu de 19,50 €

Enfants de 3 à 9 ans : **8,50 €** au lieu de 11,50 €

Terre des singes (77)

Adultes : **10,50 €** au lieu de 12 €

Enfant de 3 à 9 ans : **5,00 €** au lieu de 5,50 €

Pour retrouver vos salles de proximité :

Ciné-chèques : 6,50 € TARIF PROMO

Valable dans toute la France

BONNE FIN D'ANNEE A TOUS !

